

MODE OPERATOIRE
POUR LA TRANSMISSION DES FICHIERS DE JURES
AUX GREFFES DES COURS D'ASSISES

Rédacteur :

- esabora – support@esabora.com

Table des matières

1.	PRINCIPE	3
1.1	Format des fichiers	3
1.2	Informations attendues	4
1.3	Autres formats de saisie tolérés	6
1.4	Saisies interdites	7

1. PRINCIPE

Les cours d'assises disposent d'un nouveau module leur permettant d'importer, dans le logiciel de gestion des jurés dont elles disposent, les fichiers transmis par les mairies.

Les mairies qui, jusqu'à présent, transmettaient leurs fichiers à la société esabora, doivent désormais les transmettre directement aux greffes des cours d'assises.

Les mairies, qui nous ont déjà transmis les fichiers, doivent les renvoyer aux greffes des cours d'assises (exceptées celles rattachées aux cours d'assises ayant déjà procédé au tirage de la liste préparatoire dans le cadre de la réforme des citoyens assesseurs).

Le greffe de la cour d'assises met à la disposition des mairies un modèle de fichier de jurés au format xls.

1.1 Format des fichiers

Deux formats de fichier sont acceptés :

- Format "Classeur Excel 97-2003" (.xls)
- Format "Texte" (.txt)

Tout autre format doit être converti au format texte avec la tabulation comme séparateur.

Les informations sur un juré doivent figurer sur une et une seule ligne.

Le fichier transmis au format Excel ne doit comporter qu'une seule feuille.

Le fichier au format texte doit comporter l'un des séparateurs suivants :

- [TAB]
- ;
- | (obtenu par la combinaison [AltGr]+6)

L'ordre et le nom des champs n'ont pas d'importance car ni l'ordre, ni le nom des champs n'interviennent dans le processus d'importation.

La casse (majuscules/minuscules) dans la saisie des données est conservée, exceptée pour le nom qui sera récupéré en lettres majuscules.

1.2 Informations attendues

Le fichier transmis par les mairies doit comporter idéalement les champs décrits ci-dessous et respecter les formats mentionnés. Néanmoins, d'autres formats de saisie sont tolérés et décrits dans le chapitre 1.3.

Champ	NOM				
Descriptif	Nom patronymique du juré				
Type	Texte	Largeur	50	Obligatoire	Oui
Règles de gestion	-				
Exemples	LAMBERT				

Champ	PRENOM				
Descriptif	Premier prénom du juré				
Type	Texte	Largeur	25	Obligatoire	Oui
Règles de gestions	-				
Exemples	Isabelle				

Champ	AUTRES PRENOMS				
Descriptif	Autres prénoms du juré				
Type	Texte	Largeur	25	Obligatoire	Non
Règles de gestions	-				
Exemples	Véronique, Martine				

Champ	CIVILITE				
Descriptif	Titre de civilité du juré				
Type	Combo	Largeur	-	Obligatoire	Non
Règles de gestions	Les valeurs "Monsieur", "M", "M.", "Mr." et "1" sont reconnues comme "Monsieur"				
	Les autres valeurs sont reconnues comme "Madame"				
Exemples	Monsieur Madame				

Champ	PREFIXE NOM D'USAGE				
Descriptif	Préfixe précédant le nom d'usage : épouse, veuve, divorcée				
Type	Texte	Largeur	-	Obligatoire	Non
Règles de gestions	Les valeurs "Epoque", "épouse", "ep", "ep.", "Epse", "E" sont reconnues comme "épouse". Les valeurs "Veuve" et "V" sont reconnues comme "veuve". Les valeurs "Divorcée" et "D" sont reconnues comme "divorcée".				
	Initialisé à "épouse" si le champ d'usage est non vide, que le champ "Préfixe nom d'usage" est vide ou non reconnu et que la civilité est "Madame"				
Exemples	Epoque Veuve D				

Champ		NOM D'USAGE			
Descriptif		Nom d'usage du juré			
Type	Texte	Largeur	30	Obligatoire	Non
Règles de gestions		Le nom d'usage n'est récupéré pour les femmes.			
Exemples		DURAND			

Champ		DATE DE NAISSANCE			
Descriptif		Date de naissance du juré			
Type	Date	Largeur	-	Obligatoire	Non
Règles de gestions		Les formats acceptés sont : - JJ/MM/AA - JJ/MM/AAAA			
Exemples		07/12/1954			

Champ		LIEU DE NAISSANCE			
Descriptif		Lieu de naissance du juré			
Type	Texte	Largeur	30	Obligatoire	Non
Règles de gestions		Le code du département peut également être saisi entre parenthèses à la suite du lieu de naissance.			
Exemples		TOULOUSE BLOIS (41)			

Champ		DEPARTEMENT DE NAISSANCE			
Descriptif		Code du département de naissance du juré			
Type	Texte	Largeur	3	Obligatoire	Non
Règles de gestions					
Exemples		971 041 78			

Champ		ADRESSE			
Descriptif		1ère ligne d'adresse du juré			
Type	Texte	Largeur	30	Obligatoire	Oui
Règles de gestions		Il est également possible de saisir la première ligne d'adresse sur plusieurs colonnes (N°, BTQ, Rue) Si le champ comporte plus de 30 caractères, les caractères non récupérés seront automatiquement récupérés dans le complément d'adresse.			
Exemples		3Bis, Rue des plantes			

Champ		COMPLEMENT D'ADRESSE			
Descriptif		2ème ligne d'adresse du juré			
Type	Texte	Largeur	30	Obligatoire	Non
Règles de gestions		Il est également possible de saisir la 2 ^{ème} ligne d'adresse sur plusieurs colonnes (Bâtiment, étage, escalier)			
Exemples		Bâtiment 2, Escalier B, Apart. 41			

Champ	CODE POSTAL				
Descriptif	Code postal de la commune de domiciliation du juré				
Type	Texte	Largeur	5	Obligatoire	Non
Règles de gestions	Si la colonne est absente, le code postal récupéré sera celui de la mairie.				
Exemples					

Champ	VILLE				
Descriptif	Commune de domiciliation du juré				
Type	Texte	Largeur	30	Obligatoire	Non
Règles de gestions	Si la colonne est absente, la commune récupérée sera celle de la mairie.				
Exemples					

Champ	PROFESSION				
Descriptif	Profession du juré				
Type	Texte	Largeur	75	Obligatoire	Non
Règles de gestions	-				
Exemples	Enseignant				

Champ	REMARQUE				
Descriptif	Remarque ou observations sur le juré				
Type	Texte	Largeur	200	Obligatoire	Non
Règles de gestions	-				
Exemples	N.P.A.I. Demande de dispense Certificat médical				

1.3 Formats de saisie tolérés

1°) Le code du département de naissance peut également être saisi entre parenthèses à la suite du lieu de naissance.

Exemple : BLOIS (41)

2°) Une information peut être découpée sur plusieurs champs. La première ligne d'adresse peut, par exemple, être saisie sur un seul champ "Adresse" ou sur plusieurs champs : "Numéro", "BTQ" (pour Bis, Ter, Quater) et "Nom de la rue".

3°) Une ligne d'en-tête reprise plusieurs fois dans le même fichier est acceptée sous réserve qu'elle soit identique à la 1^{ère} ligne d'entête spécifiée.

1.4 Saisies interdites

1°) Les informations sur un juré doivent figurer sur une et une seule ligne. Par exemple, le format ci-dessous est interdit :

LISTE PREPARATOIRE DES JURES D'ASSISES				
N° du tirage	Nom de famille, prénoms, nom d'usage Date et lieu de naissance	Bureau N°ordre	Adresse	Profession
142	XXXXXX yyyyy Né le 29/03/AAAA à HENIN-LIETARD (62)	0037 948	37 Bis XXXXX XXXXX 12345 XXXXX	

2°) Un champ ne peut contenir des informations de nature différente (Exemple : Nom et prénom).

3°) Les retours à la ligne dans la ligne d'entête ou dans une ligne de juré sont interdits. Par exemple, le format de la cellule N22 ci-dessous est interdit :

N22										
f. CHANGEMENT D'ADRESSE XX XXXXX XX XXXXXXXXXXXX 12345 XXXXX										
	A	B	N	O	P	Q	R	S	T	U
1	Jurés : Nom	Jurés : Prénom	Jurés : Obser	Jurés : Comp	Jurés : Numé	Jurés : Comp	Jurés : Libell	Jurés : Ville	Jurés : Code	Jurés :
22	XXXXXXXXXX	YYYYY	CHANGEME		3			XX XXX XXXX XXXXX		12345

Cette cellule doit être au format ci-dessous :

N22										
f. CHANGEMENT D'ADRESSE : XX XXXXX XX XXXXXXXXXXXX 12345 XXXXX										
	A	B	N	O	P	Q	R	S	T	U
1	Jurés : Nom	Jurés : Prénom	Jurés : Obser	Jurés : Comp	Jurés : Numé	Jurés : Comp	Jurés : Libell	Jurés : Ville	Jurés : Code	Jurés :
22	XXXXXXXXXX	YYYYY	CHANGEME		3			XX XXX XXXX XXXXX		12345

4°) La saisie d'une entête sous la forme suivante (cellules fractionnées) est interdite :

JURES	CIVILITE	NOM	PRENOM	NAISSANCE			ADRESSE			
				LIEU	DEPARTEMENT	PAYS	N°	RUE	CODE POSTAL	VILLE

5°) Une information ne doit pas être saisie dans des cellules fusionnées.

6°) Les colonnes "Nom", "Prénom" et "1^{ère} ligne d'adresse" ne doivent comporter aucun champ vide; si c'est le cas, alors le juré n'est pas importé.

7°) Le fichier ne peut contenir à la fois des jurés titulaires et suppléants ; donc, le cas échéant, il faut fournir 2 fichiers (1 pour les titulaires et 1 pour les suppléants), tous deux de structure identique.

8°) Pour une mairie donnée, le fichier des jurés titulaires (ou suppléants) doit être unique. Il n'est donc pas permis de découper la liste de jurés titulaires (ou suppléants) en plusieurs fichiers (notamment, les jurés de tous les cantons doivent être contenus dans le même fichier - soit le fichier des titulaires, soit le fichier des suppléants -).